



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EXERCICE 2021

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET
LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site $\underline{www.services.eaufrance.fr}$, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	4
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	5
	1.4.	Nombre d'abonnés	5
	1.5.	Volumes facturés	6
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	7
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	7
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	13
2.	Tarific	cation de l'assainissement et recettes du service	14
	2.1.	Modalités de tarification	14
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	15
	2.3.	Recettes	
3.	Indica	iteurs de performance	17
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	17
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	20
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	22
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	25
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	25
	3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	26
	3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	26
	3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	28
	3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	
	3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	29
	3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	30
4.	Finan	cement des investissements	31
	4.1.	Montants financiers	31
	4.2.	Etat de la dette du service	31
	4.3.	Amortissements	31
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	performa	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	31
	4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cour		
		er exercice	
5.	Actio	ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	32
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	33

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte		
	Transport		
	Dépollution		
	Contrôle de raccordement		
	Elimination des boues produites		
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	$\overline{\mathbf{A}}$	
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses		\square

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Cessy, Challex, Chevry, Chézery-Forens, Collonges, Crozet, Divonne-les-Bains, Farges, Ferney-Voltaire, Gex, Grilly, Léaz, Lélex, Mijoux, Ornex, Pougny, Prévessin-Moëns, Péron, Saint-Genis-Pouilly, Saint-Jean-de-Gonville, Sauverny, Sergy, Ségny, Thoiry, Versonnex, Vesancy, Échenevex

•	Existence d'une CCSPL	☑ Oui	☐ Non
•	Existence d'un zonage	☑ Oui	□ Non
•	Existence d'un règlement de service	☑ Oui	□ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière et dotée de la personne morale

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : régie des eaux gessiennes
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2018
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. rapport d'activité 2021 annexé)

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 105 363 habitants au 31/12/2021 (107 432 au 31/12/2020).





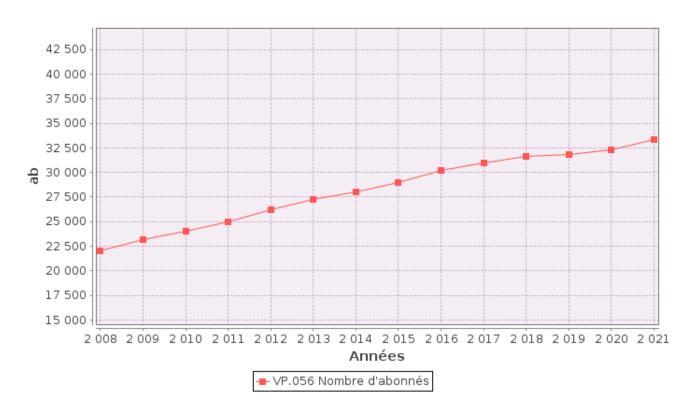
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 33 347 abonnés au 31/12/2021 (32 273 au 31/12/2020).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 33 347.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 55,37 abonnés/km) au 31/12/2021. (53,17 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 3,16 habitants/abonné au 31/12/2021 (3,33 habitants/abonné au 31/12/2020.



1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	5 579 257	5 534 766	-0,8%



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers	
Aïre (Suisse) : 2 632 918 m ³	
Bois de Bay (Suisse) : 3 853 434 m ³	
Total des volumes exportés : 6 486 352 m ³	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 8 au 31/12/2021 (5 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Voir page 64 à 69 du rapport d'activité 2021

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 31,63 km de réseau unitaire hors branchements,
- 570,68 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 602,31 km (607 km au 31/12/2020).

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Voir page 66 à 72 du rapport d'activité 2021

Le service gère 18 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : PERON L'Epine

Code Sandre de la station: 060901288003

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
Date de mise en service	01/01/1992	
Commune d'implantation	Péron (01288)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	4700	
Nombre d'abonnés raccordés		
Nombre d'habitants raccordés		
Débit de référence journalier admissible en m³/j	3903	

STEU N°2: POUGNY Chef Lieu Code Sandre de la station: 060901308003

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/01/2006	
Commune d'implantation	Pougny (01308)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH (1)	800	
Nombre d'abonnés raccordés		
Nombre d'habitants raccordés		
Débit de référence journalier admissible en m³/j	94	

STEU N°3 : POUGNY Gare

Code Sandre de la station : 060901308002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
Date de mise en service	01/01/1979	
Commune d'implantation	Pougny (01308)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH (1)	500	
Nombre d'abonnés raccordés		
Nombre d'habitants raccordés		
Débit de référence journalier admissible en m³/j	75	

STEU N°4 : SAINT JEAN DE GONVILLE Code Sandre de la station : 060901360002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
Date de mise en service	01/01/1993	
Commune d'implantation	Saint-Jean-de-Gonville (01360)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH (1)	2250	
Nombre d'abonnés raccordés		
Nombre d'habitants raccordés		
Débit de référence journalier admissible en m³/j	1278	

STEU N°5: CHEZERY FORENS Code Sandre de la station: 060901104001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
Date de mise en service	01/01/1998	
Commune d'implantation	Chézery-Forens (01104)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1350	
Nombre d'abonnés raccordés		
Nombre d'habitants raccordés		
Débit de référence journalier admissible en m³/j	73	

STEU N°6: MIJOUX Chef Lieu Code Sandre de la station: 060901247003

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
Date de mise en service	01/01/2001	
Commune d'implantation	Mijoux (01247)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH (1)	3000	
Nombre d'abonnés raccordés		
Nombre d'habitants raccordés		
Débit de référence journalier admissible en m³/j	335	

STEU N°7: DIVONNE LES BAINS Code Sandre de la station: 060901143001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
Date de mise en service	01/12/2002	
Commune d'implantation	Divonne-les-Bains (01143)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	15000	
Nombre d'abonnés raccordés		
Nombre d'habitants raccordés		
Débit de référence journalier admissible en m³/j	11111	

STEU N°8 : CONFORT Menthières Code Sandre de la station : 060901114002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
Date de mise en service	01/01/1988	
Commune d'implantation	Confort (01114)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1167	
Nombre d'abonnés raccordés		
Nombre d'habitants raccordés		
Débit de référence journalier admissible en m³/j	15	

STEU N°9 : PERON Greny

Code Sandre de la station : 060901288004

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/01/2009
Commune d'implantation	Péron (01288)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	500
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	Non défini

STEU N°10 : CHALLEX

Code Sandre de la station : 060901078002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/05/2010	
Commune d'implantation	Challex (01078)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2000	
Nombre d'abonnés raccordés		
Nombre d'habitants raccordés		
Débit de référence journalier admissible en m³/j	1717	

STEU N°11: VERSONNEX SAUVERNY Code Sandre de la station: 060901435002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge	
Date de mise en service	01/10/1996	
Commune d'implantation	Versonnex (01435)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH (1)	5833	
Nombre d'abonnés raccordés		
Nombre d'habitants raccordés		
Débit de référence journalier admissible en m³/j	3800	

STEU N°12: VESANCY

Code Sandre de la station : 060901436002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel	
Date de mise en service	01/01/1992	
Commune d'implantation	Vesancy (01436)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH (1)	500	
Nombre d'abonnés raccordés		
Nombre d'habitants raccordés		
Débit de référence journalier admissible en m³/j	60	

STEU N°13: FARGES

Code Sandre de la station : 060901158001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
Date de mise en service	01/01/1979	
Commune d'implantation	Farges (01158)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH (1)	533	
Nombre d'abonnés raccordés		
Nombre d'habitants raccordés		
Débit de référence journalier admissible en m³/j	120	

STEU N°14: COLLONGES

Code Sandre de la station: 060901109001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel	
Date de mise en service	01/01/1992	
Commune d'implantation	Collonges (01109)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2000	
Nombre d'abonnés raccordés		
Nombre d'habitants raccordés		
Débit de référence journalier admissible en m³/j	933	

STEU N°15 : LEAZ Grésin

Code Sandre de la station : 060901209001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/01/2006
Commune d'implantation	Léaz (01209)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	400
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	72

STEU N°16: LEAZ Chef Lieu Code Sandre de la station: 060901209002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Décantation physique	
Date de mise en service	01/01/1992	
Commune d'implantation	Léaz (01209)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	400	
Nombre d'abonnés raccordés		
Nombre d'habitants raccordés		
Débit de référence journalier admissible en m³/j	200	

STEU N°17: MIJOUX Pellagrue Code Sandre de la station: 060901247004

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/01/1994
Commune d'implantation	Mijoux (01247)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	Non défini

STEU N°18 : LELEX Code Sandre de la station : 060901210002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/1985
Commune d'implantation	Lélex (01210)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1980
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	1005

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Voir page 75 à 77 du rapport d'activité 2021

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:	12.4	12.7
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	20	20
Participation aux frais de branchement	/	/

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement (1)	18,08 €	37,24 €	
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Prix au m³	1,383 €/m³	1,425 €/m³	
Taxes et redevances			
Taxes			
Taux de TVA (2)	10 %	10 %	
Redevances			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m³	0,16 €/m³	
VNF rejet :	€/m³	€/m³	
Autre :	€/m³	€/m³	

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

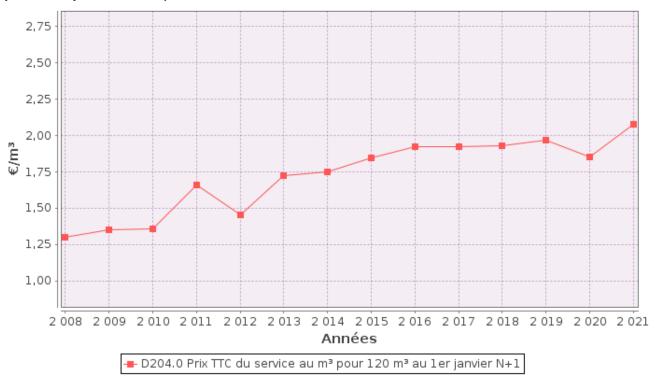
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %	
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	18,08	37,24	106%	
Part proportionnelle	165,96	171,00	3%	
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	184,04	208,24	13,2%	
Taxes (et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,7%	
VNF Rejet :			%	
Autre :			%	
TVA	20,20	22,74	12,6%	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,20	41,94	9,8%	
Total	222,24	250,18	12,6%	
Prix TTC au m ³	1,85	2,08	12,4%	

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



La facturation est effectuée avec une fréquence :

□ annuelle□ semestrielle□ trimestrielle□ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc) : voir rapport d'activité 2021.



Recettes de la collectivité : voir rapport d'activité 2021

Recettes globales: Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 10 455 446 € (9 951 324 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance





Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 33 347 abonnés potentiels (99,87% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels	
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX				
(15 points)				
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des	oui : 10 points			
ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les	non : 0 point	Oui	10	
points d'autosurveillance du réseau	non : o point			
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au				
moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions,	oui : 5 points	Oui	5	
réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la	non: 0 point	Oui		
mise à jour est considérée comme effectuée)				
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEA				
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	a été obtenue pour la p	artie A)		
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les				
tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et		Oui		
de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous			
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de	conditions (1)	Oui	15	
l'inventaire des réseaux	Conditions	Oui		
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des		050/		
réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%		
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des	0 à 15 points sous			
réseaux mentionne la date ou la période de pose	conditions (2)	51%	10	
reseaux mentionne la date ou la periode de pose	conditions			
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DI				
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or		A et B)		
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux	0 à 15 points sous	31%	0	
mentionne l'altimétrie	conditions ⁽³⁾	31/0	Ů	
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement,	oui: 10 points	Oui	10	
refoulement, déversoirs d'orage,)	non: 0 point	Oui	10	
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements				
électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des	oui : 10 points	Oui	10	
eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée	non: 0 point	Oui	10	
comme effectuée)				
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou	oui: 10 points	Oui	10	
l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	non: 0 point	Oui	10	
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif,	oui : 10 points			
désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de	non : 0 points	Oui	10	
réseau	ποπ . σ μοπιτ			
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel				
d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi	oui: 10 points	Oui	10	
contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en	non: 0 point	Jui	10	
résultent				
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de	oui : 10 points			
renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au	non : 0 point	Oui	10	
moins 3 ans)	ποπ . υ μυπι			
TOTAL (indicateur P202.2B)	120		100	

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 100 pour l'exercice 2021 (100 pour 2020).

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15 (4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
PERON L'Epine	165	100	0
POUGNY Chef Lieu	15,1	100	100
POUGNY Gare	59,4	100	100
SAINT JEAN DE GONVILLE	109	100	0
CHEZERY FORENS	42,5	100	100
MIJOUX Chef Lieu	6,9	100	100
DIVONNE LES BAINS	475	100	100
CONFORT Menthières	38	100	100
PERON Greny	12	100	100
CHALLEX	42,5	100	100
VERSONNEX SAUVERNY	271	100	100
VESANCY	9,6	100	100
FARGES	28	100	100
COLLONGES	80	100	100
LEAZ Grésin	3,9	100	100
LEAZ Chef Lieu	4,8	100	100
MIJOUX Pellagrue	1		
LELEX	20	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 80 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
PERON L'Epine	165	100	0
POUGNY Chef Lieu	15,1	100	100
POUGNY Gare	59,4	100	100
SAINT JEAN DE GONVILLE	109	0	0
CHEZERY FORENS	42,5	100	100
MIJOUX Chef Lieu	6,9	100	100
DIVONNE LES BAINS	475	100	100
CONFORT Menthières	38	100	100
PERON Greny	12	100	100
CHALLEX	42,5	100	100
VERSONNEX SAUVERNY	271	100	100
VESANCY	9,6	100	100
FARGES	28	100	100
COLLONGES	80	100	100
LEAZ Grésin	3,9	100	100
LEAZ Chef Lieu	4,8	100	100
MIJOUX Pellagrue	1		
LELEX	20	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 80 (89 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
PERON L'Epine	165	100	0
POUGNY Chef Lieu	15,1	100	100
POUGNY Gare	59,4	100	100
SAINT JEAN DE GONVILLE	109	0	0
CHEZERY FORENS	42,5	100	100
MIJOUX Chef Lieu	6,9	100	100
DIVONNE LES BAINS	475	100	100
CONFORT Menthières	38	100	100
PERON Greny	12	100	100
CHALLEX	42,5	100	100
VERSONNEX SAUVERNY	271	100	100
VESANCY	9,6	100	100
FARGES	28	100	100
COLLONGES	80	100	100
LEAZ Grésin	3,9	100	100
LEAZ Chef Lieu	4,8	100	100
MIJOUX Pellagrue	1		
LELEX	20	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 80 (89 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

PERON L'Epine:

Filières mises en oeuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	52,21

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

POUGNY Chef Lieu:

Filières mises en oeuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	0

POUGNY Gare:

Filières mises en oeuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	1,43

SAINT JEAN DE GONVILLE:

Filières mises en oeuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	35,63

CHEZERY FORENS:

Filières mises en oeuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	11,7

MIJOUX Chef Lieu:

Filières mises en oeuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	5,1

DIVONNE LES BAINS:

Filières mises en oeuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	238,1

CONFORT Menthières:

Filières mises en oeuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	0,33

PERON Greny:

Filières mises en oeuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	0

CHALLEX:

Filières mises en oeuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	0

VERSONNEX SAUVERNY:

Filières mises en oeuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	107,93

VESANCY:

Filières mises en oeuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	0

FARGES:

Filières mises en oeuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	18,26

COLLONGES:

Filières mises en oeuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	0

LEAZ Grésin:

Filières mises en oeuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	0

LEAZ Chef Lieu:

Filières mises en oeuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	0

MIJOUX Pellagrue:

Filières mises en oeuvre		tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

LELEX:

Filières mises en oeuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	5,67

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{TMS \text{ admis par une filière conforme}}{TMS \text{ total évacué par toutes les filières}} *100$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2021, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

nombre de demandes d'indemnisation taux de débordement des effluents pour 1000 hab =
$$\frac{\text{déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} *1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2020).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et — si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public — dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2021 : 13

nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = nombre de points noirs | 100 km de réseau = nombre de points noirs | 100 km de réseau de collecte hors branchements

Pour l'exercice 2021, le nombre de points noirs est de 2,2 par 100 km de réseau (2 en 2020).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières exercices, 27,49 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,91% (0,91% en 2020).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

conformité des performances des équipements d'épuration = $\frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} *100$

Pour l'exercice 2021, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2021	Nombre de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2020	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021
PERON L'Epine	12	11	100	91,7
POUGNY Chef Lieu	1	1	100	100
POUGNY Gare	1	1	100	100
SAINT JEAN DE GONVILLE	12	12	100	100
CHEZERY FORENS	2	2	100	100
MIJOUX Chef Lieu	12	12	100	100
DIVONNE LES BAINS	24	23	95,8	95,8
CONFORT Menthières	2	2	100	100
PERON Greny	1	1	100	100
CHALLEX	12	12	91,7	100
VERSONNEX SAUVERNY	12	12	100	100
VESANCY	1	1	100	100
FARGES	1	1	100	100
COLLONGES	12	12	100	100
LEAZ Grésin	1	1	100	100
LEAZ Chef Lieu	1	1	100	100
MIJOUX Pellagrue	1	1	100	100
LELEX	12	11	91,7	91,7

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 97,1 (97,7 en 2020).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est			Exercice 2021		
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui		
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui		
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui		
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui		
Les 40	Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus				
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui		
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui		
Pour l	Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs				
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui	Non		
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes					
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Non		

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 100 (120 en 2020).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	720 628	661 600
Epargne brute annuelle en €	3 854 591	2 779 719
Durée d'extinction de la dette en années	0,2	0,2



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	Exercice \$NMinus1.year	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	307 430	276 539
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	12 853 851	11 392 141
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2020	2,39	2,43

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

réglementaires, y compris celles qui s	1 1	•	nt les reciamat
Existence d'un dispositif de mémorisa	ation des réclamations reçues	[⊠] Oui	[<u>]</u>] Non
Nombre de réclamations écrites reçu	es par l'opérateur : 3		
taux de réclamations =	nombre de réclamations (hors prix) laiss nombre total d'abonnés du	sant une trace écrite service	00
	nombre total d'abonnes du	SCIVICE	

Pour l'exercice 2021, le taux de réclamations est de 0,09 pour 1000 abonnés (0,12 en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	606 750	4 875 660

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	720 628	661 600

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 3 157 005,48 € (2 854 587,88 € en 2020).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Voir rapport d'activité 2021

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Voir rapport d'activité 2021

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu		demandes d'abandon de créance et en a accordé	 : Donnée non
disponible, le trésor public ne ti	ent pas c	le décompte par nombre d'abonné.	

20 236 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0037 €/m³ pour l'année 2021 (0,0006 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Voir rapport d'activité 2021

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021	
	Indicateurs descriptifs des services			
5004.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau	407.400	405.050	
D201.0	de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	107 432	105 363	
	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents			
D202.0	d'établissements industriels au réseau de collecte des	5	8	
	eaux usées			
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	497,2	476,4	
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,85	2,08	
	Indicateurs de performance			
	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux			
P201.1	usées	99,87%	100%	
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des			
P202.2B	réseaux de collecte des eaux usées [points]	100	100	
	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions			
P203.3	définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994	100%	80%	
	modifié par le décret du 2 mai 2006			
	Conformité des équipements d'épuration aux			
P204.3	prescriptions définies en application du décret 94-469 du	89%	80%	
	3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006			
	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration			
P205.3	aux prescriptions définies en application du décret 94-469	89%	80%	
	du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006			
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées	100%	100%	
F 200.3	selon des filières conformes à la réglementation	10076	100%	
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à	0,0006	0,0037	
F 207.0	un fonds de solidarité [€/m³]	0,0000	0,0037	
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des	0	0	
F Z J 1.1	usagers [nb/1000hab]	<u> </u>	U	
	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des			
P252.2	interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2	2,2	
	[nb/100 km]			
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	0,91%	0,91%	
1 233.2	des eaux usées	0,3170	0,5170	
	Conformité des performances des équipements			
P254.3	d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	97,7%	97,1%	
	pris en application de la police de l'eau			
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les	120	100	
	réseaux de collecte des eaux usées			
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0,2	0,2	
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année	2,39%	2,43%	
	précédente			
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,12	0,09	